



► **Commission des Iles CRPM** ►

► **CPMR Islands Commission** ►

C/O CPMR

6 Rue St Martin - F - 35700 Rennes

Tel : +33 2 99 35 40 50 - Email : [alexis.chatzimpios@crpm.org](mailto:alexis.chatzimpios@crpm.org)

SITE WEB : <http://www.islandscommission.org>



# 35ème Conférence annuelle de la Commission des Iles CRPM

25 Juin 2015, Parlement européen (Bruxelles, BE)

---

DECLARATION FINALE	
DECLARATION FINALE	p. 2
DECISIONS ADMINISTRATIVES	p. 7
<ul style="list-style-type: none"><li>• ÉLECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU POLITIQUE</li><li>• PROCHAINE REUNION</li></ul>	



Commission des Iles ▶ Islands Commission ▶ Ö-kommissionen ▶ Επιτροπή των Νησιών

Comisión de las Islas ▶ Comissão das Ilhas ▶ Commissione delle Isole

Saarte Komisjon ▶ Kummissjoni ta'Gúejjer ▶ Ø Kommission

# 35ème Conférence annuelle de la Commission des îles de la CRPM

25 juin 2015, Parlement Européen (Brussels, BE)

## DECLARATION FINALE

---

Les autorités régionales réunies à Bruxelles (Belgique) le 25 juin 2015 dans le cadre de la 35ème Conférence annuelle de la Commission des Iles de la CRPM :

Açores (PT), Balears (ES), Bornholm (DK), Canarias (ES), Chypre (District Offices), Gotland (SE), Guadeloupe (FR), La Réunion (FR), Madeira (PT), Martinique (FR), Polynésie Française (FR), Saaremaa/Hiiumaa (EE), Orkney (UK), Shetland (UK), Sardegna (IT), Sicilia (IT), Western Isles (UK)

### **Adoptent la Déclaration suivante :**

#### **Energie durable**

1. Eu égard au fait que les régions insulaires ont des caractéristiques et des spécificités communes, dont le caractère permanent les différencie clairement des régions continentales, l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne reconnaît que les régions insulaires dans leur ensemble font face à des handicaps structurels qui requièrent une attention particulière.
2. Engagements pris dans le cadre des objectifs climatiques de l'UE :
  - Les îles ont déployé des efforts considérables pour contribuer aux objectifs de l'UE en matière de climat, au travers notamment de la signature de l'initiative "Pacte des Iles". Or, à ce jour, il n'y a pas de Secrétariat financé pour le « Pacte des Iles » et ces dernières ne se sentent pas suffisamment représentées au sein du Secrétariat du Pacte des Maires.
3. Insularité énergétique :
  - Les îles font souvent face à une faible diversification d'approvisionnement en énergie, à des monopoles d'approvisionnement, et n'ont que très rarement la possibilité d'opérer une transition vers le gaz naturel à cause de l'absence de réseaux adéquats. Par conséquent, ces régions ont un fort potentiel de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> ;
  - Les îles sont souvent fortement dépendantes des énergies fossiles importées, compte tenu des difficultés d'accès aux réseaux énergétiques continentaux.

#### 4. Prix de l'énergie :

- Les îles font face à des coûts plus élevés que les régions continentales en matière de combustibles, ce qui affaiblit leur compétitivité et leur développement socio-économique ;
- Les populations insulaires souffrent d'un fort taux de pauvreté énergétique.

#### 5. Énergies renouvelables, efficacité énergétique :

- Les énergies renouvelables sont souvent abondantes dans les îles européennes, et leur développement peut avoir un impact significatif en atténuant les handicaps structurels permanents dont souffrent ces régions et en assurant des bénéfices socio-économiques importants.
- La Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77 et 2003/30/EC établit que les producteurs d'électricité utilisant des sources d'origine renouvelable dans des régions insulaires (entre autres) devraient bénéficier -lorsque c'est possible- de coûts de connections raisonnables afin de ne pas être désavantagés par rapport aux producteurs situés dans des régions plus centrales, plus industrialisées et plus densément peuplées ;
- Les restrictions techniques qui existent au niveau des réseaux des systèmes autonomes dans les îles, la saturation des câbles d'interconnexion avec le continent et/ou les coûts discriminatoires de transports ne permettent pas d'exploiter pleinement les énergies renouvelables et sont un obstacle à leur exportation ;
- Il existe dans ces régions un fort potentiel d'efficacité énergétique, mais les investissements sont moins attractifs à cause de l'absence d'économies d'échelle.

#### 6. Capacité humaine :

- Les îles ne disposent souvent pas de l'expertise technique ni des capacités organisationnelles nécessaires pour développer des projets sur l'efficacité énergétique locale et sur les énergies renouvelables.

#### 7. Innovation :

- Les îles ont un fort potentiel de développement et ont déjà fait preuve de leur excellence dans une multitude de secteurs économiques tels que le bâtiment, le tourisme, le transport, la production et la gestion d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets, l'agriculture, la pêche, etc. Il s'agit d'un pas en avant vers plus de durabilité et d'une opportunité de renforcer la compétitivité, créer de l'emploi dans des secteurs innovants et stimuler la croissance.

#### **Les autorités régionales insulaires appellent les institutions européennes à :**

8. Reconnaître le potentiel des régions insulaires à contribuer aux objectifs climatiques de l'UE et à soutenir pleinement le "Pacte des Îles" en tant qu'initiative spécifique, devant pouvoir se prévaloir d'un Secrétariat avec une dimension insulaire clairement définie.
9. Reconnaître, dans le cadre de l'Union de l'énergie, l'importance de l'interconnexion entre les régions insulaires et continentales afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement, traiter les régions insulaires comme des "îles énergétiques", assurer une énergie à prix abordable pour tous les citoyens et lutter contre la pauvreté énergétique.
10. Remédier aux défaillances du marché qui existent souvent dans les îles, en raison de leur isolement et de leur taille limitée, et proposer des exemptions appropriées et efficaces.

11. Etendre et élargir les programmes existants d'assistance technique et de renforcement des capacités et/ou les plateformes qui peuvent aider les autorités locales et régionales à développer les investissements dans l'énergie durable et/ou permettre le partage d'expérience.
12. Adopter et soutenir l'initiative "Smart Islands", complémentaire de l'initiative "Smart Cities and Communities", et encourager des solutions innovantes promouvant l'excellence et la croissance dans les îles.

### **Politique de cohésion**

13. La mise en œuvre de la politique de cohésion de l'UE pour la période 2014-2020 est en bonne voie. Alors que les programmes opérationnels pour les fonds relevant du CSC sont sur le point d'apporter l'aide tant attendue au développement économique des régions européennes, la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe est aujourd'hui cause de nombreuses inquiétudes.

### **Les autorités régionales insulaires :**

14. S'inquiètent du fossé qui se creuse entre les différentes régions européennes, tendance exacerbée par les effets de la crise financière de 2008. Les dernières publications par EUROSTAT des données pour les PIB régionaux en 2012 et 2013 témoignent d'une disparité croissante en termes de développement entre les régions centrales et périphériques de l'Europe. D'autres indicateurs qui vont plus loin pour mesurer la production économique et qui tiennent compte des spécificités de l'insularité telles que l'Index de la Compétitivité Régionale (qui s'appuie sur une série de 73 indicateurs différents) confirme cette tendance. Les surcoûts pour les îles doivent aussi être pris en compte.
15. Soulignent que si les dernières statistiques régionales du PIB avaient été utilisées pour calculer l'éligibilité régionale aux Fonds Structuraux (moyenne 2011, 2012 et 2013 par opposition aux références pour 2007, 2008 et 2009) trente-et-une régions seraient passées de la catégorie "région plus développée" à la catégorie "région en transition" ou de "région en transition" à "région moins développée" et une seule région serait passée dans la catégorie supérieure. Cinq autorités régionales insulaires (Sud-Egée, Nord-Egée, Crète, Iles ioniennes et Sardaigne) seraient concernées.
16. Sont très préoccupées par le total manque d'intérêt de la nouvelle Commission européenne pour la cohésion territoriale ou la politique de cohésion en tant que politique de l'UE. Ces deux termes sont cruellement absents des dix priorités du Président Juncker et de ses communications depuis le début de son mandat.
17. Remettent en cause l'évaluation de la Commission européenne dans son sixième Rapport sur la Cohésion, qui s'oppose à tout financement complémentaire pour les régions insulaires ("fonds permanent") ainsi qu'à tout traitement spécial pour compenser leurs caractéristiques géographiques. Ledit rapport va même plus loin en affirmant que certaines de ces régions "ont atteint un taux de croissance relativement élevé et sont devenues des "régions à haut revenu" tout en ajoutant que "pour une économie du XXIème siècle, ces caractéristiques inhérentes peuvent être autant un moteur de croissance qu'un obstacle". De telles déclarations sont en totale contradiction avec le Traité de l'UE et en particulier son article 174.

### **En conséquence, elles :**

18. Appellent les institutions européennes à prendre pleinement en considération les défis des autorités régionales insulaires - comme par exemple l'accessibilité et le surcoût territorial qui en résulte - dans le cadre du débat naissant sur la politique de cohésion post-2020. Parmi les

questions à traiter figurent le rôle des autorités régionales insulaires dans le cadre de la gestion et de la mise en œuvre des programmes de politique de cohésion, l'identification et le développement de méthodologies appropriées permettant la comparaison des difficultés rencontrées par les îles aux niveaux NUTS 2 et NUTS 3 ainsi que l'intégration nécessaire de la dimension insulaire dans la méthodologie d'allocation des Fonds Structurels.

19. S'engagent à travailler sur un argumentaire probant au sein de la Commission des îles de la CRPM au cours des trois prochaines années afin de s'assurer que la situation spécifique des îles soit bien prise en compte conformément aux articles correspondants du Traité, et ce dans la perspective de la révision du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) prévue à la fin 2016.

## **Plan d'investissement (Plan "Juncker")**

### **Les autorités régionales insulaires :**

20. Craignent que les îles, qui présentent des marchés économiques restreints et des risques d'investissement plus élevés, ne parviennent pas à attirer l'intérêt de investisseurs ni le financement privé anticipé et, par voie de conséquence, ne puissent profiter du Plan Juncker.
21. Craignent que les îles ne puissent pas disposer des instruments, capacités et expertises nécessaires pour mettre en place les instruments financiers permettant de bénéficier de telles initiatives et fonds.

### **En conséquence, elles :**

22. Approuvent le message politique de la CRPM sur le Plan Juncker.
23. Demandent à la Commission européenne d'adopter une approche ciblée pour les îles et les autres régions qui risquent d'être exclues de ces initiatives communautaires, afin de stimuler le renforcement des capacités de ces zones et d'assurer l'égalité de traitement.

## **Accessibilité**

### **24. Eu égard à :**

- L'article 170 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne relatif aux réseaux transeuropéens soulignant que "dans le cadre d'un système de marchés ouverts et concurrentiels, l'action de l'Union vise à favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux. Elle tient compte en particulier de la nécessité de relier les régions insulaires, enclavées et périphériques aux régions centrales de l'Union".

### **Les autorités régionales insulaires :**

25. Soutiennent la « *Campagne Accessibilité* » de la CRPM pour que l'accessibilité des régions maritimes fasse partie des priorités de l'agenda européen des transports.
26. Saluent l'organisation d'un séminaire sur l'adaptation des Autoroutes de la Mer aux spécificités insulaires, à Palma de Majorque, en septembre 2015.

## **Migration**

### **Les autorités régionales insulaires :**

27. Expriment leur solidarité avec les îles de la Méditerranée qui, ces dernières années, assument la responsabilité des urgences humanitaires.

28. Considèrent que la question des flux migratoires vers l'Europe est une question européenne et doit être traitée comme telle.
29. Soutiennent la campagne de sensibilisation du secrétariat de la CRPM "We Are All Mediterranean".
30. Saluent la création d'une Task Force « Migration » CRPM pour élaborer une proposition sur les migrations.
31. Demandent instamment à la Commission européenne de donner aux autorités régionales l'accès direct aux Fonds dédiés à l'asile, l'immigration et l'intégration (AMIF) pour qu'elles aient les moyens de régler plus rapidement et plus correctement les problèmes auxquels sont confrontés les immigrants.

**Adoptée à l'unanimité (1 abstention)**

# DECISIONS ADMINISTRATIVES

---

## Élection du Président et du Bureau de la Commission des Îles

Le Président des Orkney, M. Steven HEDDLE est élu à l'unanimité à la Présidence de la Commission des Îles de la CRPM pour une année.

La liste suivante des membres du Bureau de la Commission des Îles est adoptée. Cette liste sera complétée au cours de la réunion de la Commission des Îles qui se tiendra en parallèle de l'Assemblée Générale de la CRPM à Florence (4-6 Novembre 2015).

## Prochaine Assemblée générale

Date et lieu à fixer à Florence. Les Régions qui souhaiteraient accueillir la prochaine Assemblée générale de la Commission des Îles sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat.

## Liste du Bureau Politique

(Elu à Bruxelles, Juin 2015)

---

- **President**

Steven HEDDLE, Convener, Orkney Islands Council (UK)

- **Alternate representative of President of the Islands Commission**

Georgios HATZIMARKOS, Governor, South Aegean (GR)

- **Vice Presidents**

### CYPRUS

Ermis KLOKKARIS, Chief Town Planning Officer, Department of Town Planning and Housing (CY)

### DENMARK

Winni GROSBØLL, Mayor, Bornholms Regionskommune (DK)

### ESTONIA

Kaido KAASIK, Mayor, County Governor, County Government of Saaremaa (EE)

### FRANCE - To be nominated

### GREECE

Georgios HATZIMARKOS, Governor, South Aegean (GR)

### ITALY - To be nominated

### MALTA

Anton REFALO, Minister of State, Ministry for Gozo (MT)

### PORTUGAL

Rodrigo OLIVEIRA, Subsecretário Regional da Presidência para as Relações Externas, Governo Regional dos Açores (PT)

### SPAIN - To be nominated

### SWEDEN

Meit FOHLIN, Vice-Mayor, Gotlands Kommun (SE)